

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-3492

présenté par

M. Odoul, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Muller, M. Monnier, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, Mme Parmentier, M. Perez, Mme Pollet, M. Pfeffer, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	88 000 000	0
Création	0	82 000 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	6 000 000
<b>TOTAUX</b>	88 000 000	88 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet du présent amendement est d'allouer 88 millions d'euros supplémentaires à la sécurité des musées nationaux, pour répondre à l'urgence révélée par une série inédite de vols commis sur le territoire national.

En un mois seulement, la galerie d'Histoire naturelle, le musée de Langres et le musée du Louvre ont été les cibles de vols spectaculaires, parfois en pleine journée, mettant en lumière les failles graves de la sécurité des collections nationales.

Le seul préjudice estimé du vol commis au Louvre s'élève à 88 millions d'euros : c'est exactement ce montant que nous demandons aujourd'hui pour éviter que de tels actes ne se reproduisent. Un chiffre symbolique, mais qui dit tout : cet argent aurait dû être investi avant qu'il ne soit dérobé. Il s'agit donc de réparer par la prévention ce que l'inaction a coûté à la Nation.

Il est inacceptable que l'État puisse financer à grands frais des actions secondaires, sans garantir la protection élémentaire de notre patrimoine national.

Les crédits redéployés proviennent en grande partie d'une augmentation du budget initialement prévue pour les actions « Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels » et « Soutien aux politiques du ministère de la culture », et n'impacteront donc pas aussi fortement les programmes concernées qu'ils renforceront concrètement la sécurité de nos musées.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 88 000 000 euros pour l'action n° 3 : « Patrimoine des musées de France » du programme n° 175 : « Patrimoines » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 46 000 000 euros pour l'actions n° 2 : « Soutien à la création, à la production et à la diffusion des

arts visuels » du programme n° 131 : « Création », d'un montant de 36 000 000 euros pour l'actions n° 1 : « Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » du programme n° 131 : « Création », l'action n° 7 » Fonctions de soutien du ministère » du programme n° 124 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » pour un montant de 6 000 000 euros.